

Pour publication immédiate

GRIPPE SAISONNIÈRE

L'importance de la vaccination, même pour ceux qui ont reçu le vaccin contre la grippe pandémique A(H1N1) l'an dernier

Joliette, le 6 décembre 2010 – En ce début de période du temps des Fêtes où auront lieu les rassemblements familiaux et sociaux, la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière tient à rappeler l'importance de se faire vacciner contre la grippe saisonnière.

La vaccination demeure le moyen le plus efficace de se protéger contre cette infection des voies respiratoires et, par le fait même, de protéger son entourage.

Clientèles vaccinées contre la grippe pandémique A(H1N1) l'an dernier

Chaque année, le vaccin contre la grippe saisonnière contient les trois souches de virus de la grippe les plus susceptibles de circuler durant l'hiver. Le vaccin contient cette année la souche de la grippe pandémique A(H1N1), puisque ce virus pourrait encore circuler. « Il est important d'informer les clientèles cibles qui ont reçu le vaccin contre la grippe pandémique A(H1N1) l'an dernier qu'elles doivent être vaccinées cette année pour être protégées contre ce virus ainsi que contre les deux autres souches du virus qui pourraient circuler, et ce, afin de leur éviter de contracter la grippe », tient à préciser la D^{re} Joane Désilets de la DSPE. De plus, comme les souches de virus qui circulent actuellement sont incluses dans le vaccin saisonnier, il est d'autant plus important de le recevoir.

Vaccin gratuit pour plusieurs clientèles

Parce qu'elles sont plus à risque de complications ou parce qu'elles peuvent transmettre la grippe à des personnes à risque élevé de complications, les personnes suivantes peuvent recevoir le vaccin gratuitement : les adultes de 60 ans et plus, les enfants de 6 à 23 mois et leur entourage, les personnes de 2 à 59 ans atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes en bonne santé au 2^e et 3^e trimestre de grossesse ainsi que les femmes enceintes présentant des conditions particulières, peu importe le trimestre de grossesse.

Toute autre personne qui désire se protéger contre la grippe saisonnière peut recevoir le vaccin à ses frais.

Modalités pour recevoir le vaccin

Les personnes résidant dans les MRC de L'Assomption et des Moulins doivent téléphoner au 450 470-2656 de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi (secteurs interurbains : 1 877 467-4911).

Les personnes demeurant dans les MRC de Matawinie, de Montcalm, de D'Autray et de Joliette doivent communiquer avec le CLSC de leur territoire.

Les gens ont également la possibilité de recevoir le vaccin chez leur médecin.

Conseils de prévention et informations

Afin de réduire la transmission des infections, la population est invitée à toujours mettre en pratique les moyens simples et efficaces comme se laver les mains fréquemment, éternuer ou tousser dans le pli du coude ainsi qu'éviter le contact avec une personne à risque, si elle présente des symptômes de grippe.

Consultez le www.infogrippe.gouv.qc.ca pour en savoir plus sur les mesures d'hygiène et de prévention, la vaccination, les symptômes et les soins de base et pour connaître les clientèles détaillées qui peuvent recevoir le vaccin gratuitement.

– 30 –

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction des communications et des relations publiques
450 759-1157, poste 4437
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca